

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le jeudi 14 avril, le Conseil Municipal de la commune de Busséol, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. François TRONEL, Maire.

Date de convocation : 10 avril 2016

Présents : Mmes et MM. François TRONEL, Audrey TISSUT, Jean-Yves COSTE, Laurent CHAMOUX, Franck FABROT, Anne REYNAUD, Marielle RADOS, Gilles NERON.

Absente : Mme Sylvie NIGOUL

Secrétaire de séance : Mme Audrey TISSUT

Monsieur le Maire ouvre la séance en mettant au vote l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour (point A), relatif au projet de restauration de la cure en lieu d'animation culturelle et productive.

Le conseil, à l'unanimité, approuve cette demande.

A/ Restauration de la cure en lieu d'animation culturelle et productive

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de prendre une délibération pour engager le projet de restauration de la cure afin de pouvoir prétendre aux subventions sollicitées. Le conseil, à l'unanimité, se prononce en faveur de l'engagement de ce projet.

Monsieur le Maire poursuit le conseil selon l'ordre du jour initialement annoncé.

1 / Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

2 / Compte administratif 2014 – Budget commune

Monsieur le Maire rappelle que le budget du CCAS a été voté lors de la réunion du comité, ce lundi 11 avril 2016. Il présente ensuite au conseil le compte administratif 2015 du budget de la commune, soit les dépenses et les recettes de l'exercice 2015.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	120 823.67 €	55 251.05 €
Recettes	150 157.92 €	58 044.42 €
Différence	29 334.25 €	2 793.37 €

Le Maire ayant quitté la séance, le compte administratif 2015 est adopté à l'unanimité.

3 / Compte de gestion 2015 – Budget commune

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2015 élaboré, visé et déclaré conforme par Monsieur le Receveur Municipal. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent le présent compte de gestion, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4 / Budget Commune : Affectation des résultats 2015

Le résultat de fonctionnement (excédents 2015 et antérieurs) est affecté au budget primitif 2016 pour 26 736.74 € en investissement et 36 253 € en fonctionnement.

L'affectation des résultats 2015 au budget primitif 2016 est adoptée à l'unanimité.

5 / Impôts locaux : vote des taux

Le Maire rappelle au conseil que celui-ci avait voté en avril 2015 l'augmentation des taux de contributions directes en proportion du taux actuel de l'inflation. Il souligne également la bonne santé financière actuelle de la commune et propose de ne pas augmenter, pour cette année, la part communale des contributions directes. Cette proposition est adoptée par 7 voix pour et 1 abstention.

6 / Budget primitif 2016 de la commune

Le Maire présente le budget primitif 2016 de la commune. Celui-ci s'équilibre en fonctionnement à la somme de 178 065 € et en investissement à la somme de 532 469 €. Le budget primitif 2016 est adopté à l'unanimité.

7 / Compte administratif 2015 – budget assainissement

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	5 837.17 €	
Recettes	6 133.25 €	4 163.63 €
Différence	296.08 €	4 163.63 €

Le Maire ayant quitté la séance, le compte administratif 2015 du budget assainissement est adopté à l'unanimité.

8 / Compte de gestion 2015 – budget assainissement

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2015 du budget assainissement, élaboré, visé et déclaré conforme par Monsieur le Receveur Municipal. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent le présent compte de gestion, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

9 / Affectation des résultats – budget assainissement

Le résultat de fonctionnement (excédents 2015 et antérieurs) est affecté au budget primitif 2016 pour 14 390.58 € en fonctionnement.

10 / Budget primitif 2016 - Assainissement

Le Maire présente le budget primitif 2016 de l'assainissement. Il s'équilibre en fonctionnement à la somme de 19 904 € et en investissement à la somme de 20 472 €.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, Monsieur le Maire remercie le Conseil pour la confiance qu'il lui a témoignée à travers l'approbation des budgets.

11 / Indemnités des élus

En application de la nouvelle loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 (articles 3 et 18) imposant aux maires des petites communes (moins de 1000 habitants) de percevoir en totalité leur indemnité, il est proposé, afin de maintenir inchangée la ligne budgétaire concernée, de réduire à 50,90 € par mois l'indemnité des adjoints (soit 1.5% de l'indice 1015). Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

12 / DICRIM

Conformément à la loi, la commune de Busséol doit se doter d'un Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce document constitue une déclinaison locale du DDRM (Dossier Départemental sur les Risques Majeurs). Les services préfectoraux ont transmis à la municipalité un document élaboré par leurs soins. Après lecture en conseil, ce DICRIM est adopté à l'unanimité sous réserve de quelques modifications. Il est demandé à Mme Tissut de transmettre par courrier aux services compétents les demandes de modifications nécessaires à l'adoption du DICRIM et à sa mise en libre consultation (à la mairie et sur le site internet de la commune <http://www.busseol.fr/>).

13 / Association Pixel

En raison de la dégradation des locaux de la cure et dans la perspective des travaux à venir, l'association Pixel a demandé à Monsieur le Maire le déménagement de ses bureaux vers la petite salle des fêtes, pour un loyer inchangé.

Cette proposition, mise au vote, est adoptée par 5 voix pour et 3 abstentions.

14 / Columbarium

Le coût important des travaux envisagés pour la réalisation du columbarium (supérieur à 10 000€) a incité le Maire et les adjoints à faire appel aux fonds de la réserve parlementaire de la sénatrice Michèle ANDRE. Le recours à ces aides (plafonnées à 10 000 € et à hauteur de 80% du montant des travaux) impose un délai supplémentaire, puisqu'elles ne sont débloquées qu'en janvier de chaque année. Le Maire soumet alors au vote le report des travaux afin de prétendre à cette subvention et de ne pas faire porter la totalité des coûts de l'aménagement sur le budget de la commune. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Information hors conseil

Cérémonie du 8 mai :

Monsieur le Maire informe tous les habitants que la cérémonie du 8 mai 2016 aura lieu à 11h devant le monument aux morts de la place Saint-André.